

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN350

présenté par

M. Cubertafon, M. Fesneau, M. Lainé, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 269 par la phrase suivante : « La loi de programmation militaire veillera également à ce que les compétences civiles soient davantage intégrées et renforcées au sein des réserves et des armées. Favoriser les compétences de la Nation dans les forces armées de réservistes ou professionnelles est désormais une priorité dans le cadre de la montée en puissance des réserves conformément au schéma de développement prévu pour les années à venir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la montée en puissance des réserves prévue par le présent projet de loi, il paraît essentiel de renforcer l'implication des compétences civiles de la Nation au sein de ces dernières.

À la charnière de la société civile et des armées, les volontaires réservistes matérialisent, par leur engagement, la participation effective des citoyens à la défense du pays et contribuent au renforcement du lien entre la Nation et les forces armées en apportant leurs connaissances, leur compétences et leurs aptitudes issues du monde civil. Impliquer ces expertises additionnelles dans les réserves c'est donc aussi contribuer au renforcement de la cohésion sociale en rapprochant deux mondes qui n'ont pas pour habitude d'être reliés.

Par ailleurs, bien que les militaires professionnels disposent d'un niveau élevé de compétences dû à leur formation de qualité, l'apport des expertises civiles représentera une contribution non négligeable aux capacités d'action des réserves mais aussi des forces armées plus généralement. La montée en puissance des réserves citoyennes doit venir soutenir l'effort de nos armées en apportant une contribution civile aux opérations militaires intérieures voire extérieures.

Il est à noter que ce modèle de réserve n'est pas inconnu de certains de nos alliés.